



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29321>

Département(s) de publication : **972**

Annonce n° **26-29321**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-62875

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 04/06/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie du Lamentin

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21972213900017

Ville : Lamentin

Code postal : 97232

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 972

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE RENOVATION DES SYSTEMES DE CABLAGE TELEPHONIQUE, RESEAU INFORMATIQUE, CUIVRE, FIBRE OPTIQUE ET ELECTRIQUE DE LA VILLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45314320

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Définir les conditions techniques de réalisation de travaux de rénovation du système de câblage courant faible et fort des sites et des circuits fibre des caméras de supervision de la ville.

Critères d'attribution : 1°) Prix : 55 % - 2°) Valeur technique : 45 % - L'organisation mise en oeuvre pour répondre aux besoins (8 pts) - La méthodologie pour réaliser les travaux (8 pts) - La démarche environnementale (4 pts).

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire de l'Accord-Cadre : SAS MECALV représenté par Mr Josué LIXFE. Adresse : 105 Route des Religieuses 97200 FORT-DE-FRANCE - Tél. : 0596 31 03 00 - Courriel : info@mecalv.com/j.lixfe@mecalv.com.

com. Accord-Cadre n° 2025A0015-2025-009. Montant : 250 000,00 euros HT maximum annuel. Notifié le : 19/03/2026. Durée : 12 mois à compter de la notification et/ou de l'ordre de service de démarrage, reconductible 03 fois pour une durée maximale de 48 mois.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2026